

ENQUETE CONCERNANT LES FABRICANTS DE CONSERVES.

M. CASGRAIN: Je tiens à appeler l'attention du ministère sur un article publié dans la 2e page de la Gazette d'aujourd'hui. Sous le titre "L'enquête concernant les fabricants de conserves est suspendue", il est dit que la commission du commerce est d'avis "qu'elle n'aurait pas raison d'entreprendre l'enquête projetée avant qu'un troisième commissaire soit nommé et que les trois membres de la commission puissent être présents." Je désirerais savoir quand le Gouvernement a l'intention de désigner le troisième commissaire. L'article fait aussi mention du dessein du ministère de faire une enquête sur les affaires de la Dominion Cannery, Limited. J'aimerais savoir pourquoi le ministère a dessaisi la commission et quand il entreprendra l'enquête.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Si l'honorable député inscrit sa question au Feuilleton en termes clairs et en...

M. LAPOINTE: Bon français.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: ... Je serai bien aise d'avoir une réponse prête — en bon français. Je n'ai pas lu ce passage, mais je me ferai un plaisir d'avoir la réponse prête, et en bon français.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

M. PARENT: Puis-je savoir du ministère si le Canada, à titre de membre de la Société des nations a été consulté au sujet de l'occupation par la France d'une partie du territoire allemand?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: C'est une question qui demande réflexion, et si mon honorable ami veut bien la répéter demain, je tâcherai de lui répondre.

L'hon. M. BELAND: Je me permets de rappeler au chef du Gouvernement que, il y a près d'une semaine, je lui ai fait une question à laquelle il a promis de répondre dans deux ou trois jours. J'attends encore la réponse. Je demandais si un Canadien a été choisi pour représenter notre pays à la prochaine réunion de la Société des nations.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil): En réponse à mon honorable ami, je puis dire que le Gouvernement n'a pas encore nommé ses représentants à l'assemblée de la Société dont la réunion plénière n'est pas encore convoquée. Je crois pouvoir répondre aussi au représentant de Québec-Ouest (M. Parent). Le Gouvernement n'a pas été consulté au sujet de l'occupation du territoire allemand par la France.

[L'hon. M. Doherty.]

M. AROHAMBAULT: C'est une honte!

L'hon. M. ROWELL: La Société des nations n'a rien à y voir.

CONTRIBUTION FÉDÉRALE À L'AMÉLIORATION DES ROUTES DE L'ONTARIO.

M. MIDDLEBRO: Avant que nous passions à l'ordre du jour, je voudrais savoir du ministre des Chemins de fer si le Gouvernement a remis des fonds à l'Ontario aux termes de la loi des voies publiques du Canada. Dans l'affirmative, le gouvernement de l'Ontario a-t-il soumis des plans à l'approbation du ministère des Chemins de fer et ces plans sont-ils accompagnés d'un cahier des charges ou d'un état estimatif?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux: En réponse à mon honorable ami je dois dire qu'il a eu la bonté de m'informer qu'il poserait cette question et je suis donc préparé à lui répondre. Jusqu'ici le Gouvernement du Dominion n'a rien payé au gouvernement d'Ontario pour aider sa politique de construction de grandes routes. Des plans ont été déposés au ministère des Chemins de fer pour y être approuvés. Ils ont été déposés par l'honorable McDiarmid, ministre des Travaux publics le 3 septembre 1919 et par l'honorable M. Biggs, le 6 mars 1920. Le commissaire des grands chemins et l'ingénieur en chef étudient actuellement les plans soumis par M. Biggs pour les soumettre au ministre des Chemins de fer afin qu'il les approuve, comme la loi l'exige. Aucun paiement ne peut être fait tant que ces plans n'auront pas été approuvés par le ministre des Chemins de fer. Des devis et des détails d'exécution ont été soumis en même temps que les plans. Les estimés couvrent dix-huit cents milles, à un coût estimé de vingt-deux millions deux cent mille dollars.

DECORATIONS DE GUERRE.

M. MANION: Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur une question inscrite au Feuilleton et à laquelle on a répondu hier. La réponse a été donnée, sans doute par erreur — par le ministre du Service naval. Elle avait trait aux médailles qui doivent être distribuées aux Canadiens, pour service outre-mer et je crois qu'elle mérite une réponse du ministre de la Milice. En conséquence je demande la permission de remettre cette question au Feuilleton afin que le ministre de la Milice puisse me donner tous les renseignements voulus à ce sujet. Les hommes démobilisés du Canada ont le plus grand intérêt à savoir quelle